

**Pont-à-Mousson**, le 26 février 2009

FUSION  
Monsieur Alain BADO  
Directeur  
11 rue Claude Chappe  
57070 METZ

Nos Réf. : BL/VB/112.09/MONC.2/NO

Monsieur le Directeur,

J'ai été alerté par un habitant de ma circonscription d'un licenciement qui lui paraît non justifié.

En effet, il a été licencié d'un contrat à durée indéterminée en qualité de hot liner au motif qu'il n'était pas performant dans son travail.

Pour autant, cette personne n'avait pas eu d'avertissements préalables et d'autre part, alors qu'on lui indiquait ne pas convenir, on l'a tout de même autorisé à faire son préavis d'un mois plutôt que de lui imposer une mise à pied conservatoire ou disciplinaire.

Cette personne, in fine, craint d'avoir été licenciée non pour incompétences, mais parce que l'entreprise veut réaliser des économies.

Je souhaiterais que vous puissiez m'indiquer quelle est la politique des ressources humaines de votre entreprise.

Dans l'attente de vous lire et vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette requête, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Jean-Yves LE DEAUT**